



Compte-rendu formation spécialisée du 23/05/2023

Préalablement aux points à l'ordre du jour, les représentants des personnels abordent la question du calendrier social et de la communication tardive des documents (en règle générale les documents sont envoyés 3 jours avant la tenue des instances).

Les organisations syndicales relèvent que ces sujets sont importants et qu'ils nécessitent d'être abordés sérieusement

Dans notre déclaration liminaire, nous avons insisté pour que le mandat en Formation spécialisée (FS) ne soit pas une chambre vide mais un véritable lieu permettant de défendre et de porter les intérêts des collègues en matière de conditions de travail.

Le président de la formation spécialisée apporte les réponses suivantes aux déclarations liminaires :

Il regrette le retard pris dans le vote du règlement et précise que la suspension du dialogue social peut être une explication mais n'excuse pas tout. La Direction indique vouloir faire mieux la prochaine fois.

Ce sont pour les mêmes raisons qu'il n'y a pas eu de tenue de groupe de travail, le président reconnaissant que c'est quelque chose d'utile qui prépare bien les débats en FS.

Le principe du groupe de travail en formation spécialisée doit être conservé, c'est nécessaire même si cela engendre un délai important entre deux séances.

La CGT Finances Publiques intervient pour dire qu'une nouvelle fois nous naviguons à vue. Il n'est pas normal que nous siégions en Formation spécialisée sans règlement intérieur et ce depuis les élections de décembre 2022. Le retard soi-disant pris à cause du mouvement social sur les retraites à bon dos.

Nous avons aussi interpellé le directeur pour que le passage du CHS-CT à la formation spécialisée ne soit pas une occasion de diminuer le nombre de réunions annuelles, limitant ainsi la protection des agents.

Le directeur nous a répondu que cela ne sera pas le cas en Moselle, soyons vigilants sur cette annonce.

1- Le budget 2023 de la Formation spécialisée

Il est composé de deux enveloppes budgétaires assises sur le nombre d'agents en Moselle (1151)

- Une enveloppe départementale de 111 093 euros, déduction de la remise soit 96 euros par agents.
- Une enveloppe régionale de 20 166 euros (au prorata du nombre d'agent de la Moselle au sein de la grande région). Cette enveloppe est surtout destinée aux financements des formations réglementaires.

Ces enveloppes permettent de financer aussi bien des formations auprès des agents, des aménagements de poste ou des achats d'équipement.

7 fiches étaient présentées au vote lors de ce CSA-FS

- 30 lampes de bureau pour 940,00 euros
- 250 patères pour installer les chasubles des serre-files et guide files 250 euros
- 30 kits pour les agents en télétravail composés d'un support PC portable et clavier souris sans fil 1655 euros
- Mise à jour du Dossier Technique Amende 680 euros
- Réfection des stores cassés ou hors d'usage pour la Rue des Clercs et Hayange 45 350 euros.
- Achat de trousse de secours informatiques 622.95 euros
- 7 escabeaux sécurisés 2207 euros.

La CGT Finances Publiques a voté POUR ces 7 fiches.

En intervenant sur le fait que la formation spécialisée ne soit pas comme le feu CHS-CT uniquement dévolu à payer des stores (achats co-financés avec l'enveloppe de la direction).

Nous sommes aussi intervenus sur les trousse de secours, pour nous la direction, via les chefs de services, doit indiquer aux collègues l'endroit où elle se trouve dans leur poste.

Sur le vote du volet formation, après une demande d'interruption de l'intersyndicale. Nous avons décidé au vu de documents peu clairs de repousser ce vote à la prochaine formation spécialisés qui aura lieu avant le 15 juillet.

2- Fiches de signalement

Depuis le début de cette année, 13 fiches ont été déposées par les agents.

L'étude de ces dernières montre des faits de violences verbales, le plus souvent avec des membres extérieurs à la DGFIP (usagers, ordonnateur...) mais aussi entre agents.

La CGT indique que ce nombre de fiches important n'est peut-être que la partie émergée de l'iceberg et encourage les agents à déposer une fiche de signalement à chaque fois qu'ils sont victimes de violences verbales et autres incivilités.

La CGT à travers l'étude d'une de ces fiches est intervenue sur la possibilité de répondre de manière anonyme aux courriels violents et insultants des contribuables. Nous demandons que les agents soient sensibilisés sur cette possibilité d'anonymisation par la direction.

Cette dernière va regarder les textes sur ce sujet et reviendra vers nous pour connaître les possibilités en la matière.

3- Étude des annotations du Registre Santé et Sécurité et Condition de Travail (RSST)

Une nouvelle fois, nous sommes intervenus sur les réponses lapidaires de l'administration.

De plus, indiquer en réponse que l'agent aurait dû au lieu de son annotation dans ce registre passer par un courriel auprès des services du BIL est grave.

Un courriel n'a pas la même valeur juridique qu'une inscription au registre. Et celui-ci ne sera pas étudié par les représentants du personnel.

Au moment où ce cahier, par manque de réponse et de réactivité de la part de la direction, est délaissé par les collègues ces réponses sont un mauvais signal pour que ces derniers se réapproprient cet outil essentiel.

Nous sommes aussi intervenus sur la fiche de signalement arrivée ces derniers jours des collègues de Forbach.

Les travaux pour l'accueil du service démetropolisé du SIE de Strasbourg à Forbach, engendrent des nuisances sonores insupportables pour les collègues. Ils doivent travailler dans le stress de la campagne impôt sur le revenu au milieu d'un véritable chantier (danger de chute...)

La direction ressort la carte « retard dans les travaux suites aux problèmes internationaux ». Il est tout de même insupportable que chaque chantier à la DGFIP se traduise par ce même type de problème.

4- Information accidents de travail

Sur les trois premiers mois de l'année 2023, sept accidents de travail ont été enregistrés, pour 40 jours d'arrêt. Parmi ces sept accidents, six sont des accidents de trajet.